

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2016

LUTTE CONTRE LE CRIME ORGANISÉ, LE TERRORISME ET LEUR FINANCEMENT - (N° 3473)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL297

présenté par
M. Popelin, rapporteur

ARTICLE 11

À l'alinéa 7, après le mot :

« données »,

insérer les mots :

« à caractère personnel mis en œuvre par l'État ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.